

**Anny POURSIHOFF**  
Députée des Yvelines  
Europe Ecologie – Les Verts

Professeur Dominique CHOUDAT  
Service de Pathologie professionnelle  
GH Cochin-Saint Vincent de Paul  
27 rue du faubourg Saint Jacques  
75 014 PARIS

Paris, le 20 septembre 2011

Monsieur,

Dernièrement, la classification par l'agence de recherche sur le cancer de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) des champs électromagnétiques des radiofréquences comme pouvant être cancérigène pour les humains (groupe B2, c'est-à-dire un classement identique à celui de la laine de verre et des vapeurs d'essence) a ravivé les inquiétudes exprimées à cet égard.

Je suis par ailleurs régulièrement interpellée par des citoyens soucieux des impacts des champs électromagnétiques sur la santé. Certains d'entre eux m'ont également fait part des difficultés éprouvées du fait de leur électro-hypersensibilité : maux de tête, fatigue... Les intolérances aux champs électromagnétiques obligent ces personnes à aménager leurs conditions et modes de vie. Du fait de ces difficultés, des associations et des collectifs regroupant des personnes souffrant d'électro-hypersensibilité demandant la reconnaissance officielle de cette maladie, comme c'est le cas en Espagne.

Xavier Bertrand, Ministre du Travail, de l'emploi et de la santé, m'a indiqué par courrier qu'un protocole d'accueil et de prise en charge des personnes se déclarant hypersensibles aux champs électromagnétiques a été élaboré avec les équipes de l'hôpital Cochin. L'évaluation d'une prise en charge thérapeutique spécialisée doit en outre être menée.

Aussi, compte tenu de la mission de l'hôpital Cochin dans le diagnostic et les soins des personnes électro-hypersensibles, je me tourne vers vous afin d'obtenir des précisions. Serait-il envisageable de me transmettre des informations relatives à l'état d'avancement du protocole d'accueil et de prise en charge, au budget dévolu à cet effet et à la communication prévue auprès des personnes souffrant d'EHS (puisque'il s'agit de volontariat) ? De même, pourriez-vous me fournir des éléments de calendrier ? Des représentants des associations et des collectifs des personnes électro-hypersensibles ont-ils été associés à la définition de cette étude pilote ? Le lieu de la consultation est-il adapté aux personnes électro-hypersensibles ? La définition de la prise en charge qui doit être menée à travers cette étude prévoit-elle également de s'intéresser à des mesures de protection comme la constitution de zones blanches ?

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à ces demandes et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.



**Anny POURSIHOFF**